

Image not found or type unknown



Regroupement familial possible si titre de séjour expiré?

Par **rosenoire**, le **20/07/2009** à **07:44**

Bonjour,
JE viens de connaître le forum et je voudrais que vous m'aidiez à résoudre mon problème.
Je me suis marié avec ma femme fin 2006 (elle est entrée en France avec un titre de séjour étudiant mais expiré en septembre 2006), j'ai une carte résidente, statut réfugié.
Ça fait bientôt 3 ans qu'elle reste en France sans papier. Avant, je voulais faire les démarches mais je n'ai pas de boulot fixe.
Là, je viens d'avoir un CDI, je voudrais faire un regroupement familial mais voir que le titre de séjour de ma femme est expiré, la préfecture lui demande de retourner dans le pays et moi, je dois faire une demande ici.
Je veux pas séparer de ma femme, est-ce qu'il est dans la même situation et arrive à avoir un titre de séjour? Vous pouvez me donner quelques conseils? Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire mon message